

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 749

AMENDEMENT

présenté par

Mme Cathala, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	4 400 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	4 400 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	4 400 000	4 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement les députés du groupe LFI souhaitent renforcer les dispositifs du téléphone grave danger.

Cet amendement alloue 4,4 millions d'euros supplémentaires au programme 101, qui finance le dispositif du téléphone grave danger (TGD), pour atteindre l'objectif de 8 500 TGD déployés sur l'ensemble du territoire, contre 6 500 aujourd'hui. Ce montant recouvre à la fois le coût du matériel et le financement de l'association qui accompagne la personne bénéficiaire d'un TGD.

Les juridictions se sont complètement appropriées cet outil de protection des personnes victimes de violences conjugales : il est donc nécessaire d'abonder les crédits alloués à ce dispositif, afin d'éviter que les parquets aient à arbitrer entre les victimes au moment de l'attribution des téléphones.

En conséquence, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 3 Aide aux victimes du programme 101 Accès au droit et à la justice à hauteur de 4 400 000 euros en AE et CP et il ponctionne l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,9 milliards d'euros